



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 1^{er} juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le premier juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - TAILLANDIER - KAZIMIERCZAK - MM BARBERA - BAZART - BOUTES (Suppléant) - BRESSOLLES - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - FAGUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

N° 2021/77

Objet : Finances : Budget Annexe Médiathèque 2021 - décision modificative n°1

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'afin de régulariser une erreur matérielle lors de la saisie du Budget Annexe Médiathèque, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

En effet, les achats de livres doivent être inscrits en section de fonctionnement sauf s'il s'agit d'acquisitions de documents pour un premier équipement, ou une extension, auquel cas ils s'inscrivent au budget d'investissement (Cirulaire n° INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local)

C'est pourquoi, afin de rétablir l'équilibre du BP 2021 de ce budget annexe, il est proposé de verser une subvention d'équilibre par le budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe Médiathèque 2021 prévoyant des virements de crédits comme détaillés ci-dessous :

	Virements de crédits			
	Recettes		Dépenses	
	Article	Somme	Article	Somme
FONCTIONNEMENT	74751	8.000 €	6065	8.000 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 2 juin 2021.



Le Président,
Thierry BARDOU

